

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Jeudi 2 mai 2019 par visio-conférence**

**Membres :**

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*titulaire du pouvoir de Christian DUME, président de la CNCG*) ;  
Représentants FFHB : Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A (titulaire du pouvoir de Philippe BANA DTN)* ;

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Daniel SENELOZE, *Bourg de Péage* ; Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des joueuses : Manon LE BIHAND (*suppléante de Maria BALS*) ;

**Invités présents :**

Représentants FFHandball : Sébastien GARDILLOU, *adjoint au sélectionneur France A* ; Éric BARADAT, *responsable du PPF féminin* ; Stéphanie NTSAMA-AKOA, *coordinatrice du projet d'autonomisation* ; François GARCIA, *DNA* ; Laetitia SZWED-BOBET, *conseillère de la présidente LFH* ;

UCPHF : Olivier GEBELIN ;

Salariées FFHandball/LFH : Marie PUECH, Cédric FILLON, Cécile MANTEL

**Membres excusés :**

Philippe BANA, *DTN* ; Christian DUME, *président de la CNCG* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ; Olivier BUY, *représentant des arbitres* ;

**Invités excusés :**

Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président FFHandball* ; Olivier BUY, *représentant des arbitres* ; Frédéric VIGNIER, *Celles sur Belle, représentant des clubs D2F-VAP* ; Thibaut DAGORNE, *délégué 7Master* ; Benoît HENRY, *chargé de développement AJPH* ;

La réunion est ouverte à 12h10 depuis le siège de la FFHandball.

**I/ Approbation du PV de la réunion du Comité de direction du 3 avril 2019**

Les membres présents approuvent le PV à l'unanimité, avec une précision souhaitée par Olivier Gébelin au point II concernant la réflexion à poursuivre des présidents sur un éventuel passage de la FDME à 16 joueuses.

**II/ Calendrier sportif 2019-20**

Dans la continuité de la présentation détaillée effectuée lors du dernier CoDir, Christophe MARECHAL présente la version validée par le groupe de travail calendrier / compétition suite aux derniers ajustements proposés conjointement par 7Master et l'UCPHF.

Cette version est validée par le Comité de direction et sera présentée, pour adoption définitive, à l'assemblée générale de la LFH de fin de saison.

Par ailleurs, Eric BARADAT précise que Christophe MARECHAL sera associé au travail d'attribution des numéros aux clubs (pouvant être différents entre les phases aller et retour de la saison régulière).

Enfin, s'agissant de la réflexion sur l'éventuel passage à une FDME à 16 joueuses en LFH, il est relevé qu'à date aucun exposé des motifs n'a été produit à la LFH par 7Master et/ou l'UCPHF. Ce document reste le préalable à une analyse en groupe de travail Calendrier / compétition.

Christophe MARECHAL précise à cet égard que la réflexion sur la FDME à 16 ne sera assortie d'aucune demande d'augmentation du nombre de non-JIPES autorisé en compétitions officielles LFH.

### **III/ Demande de dérogation de Paris 92 pour la programmation de la dernière journée des playdowns**

Par courrier du 10 avril 2019, Jean-Marie SIFRE, président de la SAS Paris 92, a saisi la LFH d'une demande de dérogation pour la programmation de son match de la dernière journée des playdowns.

En effet, le règlement particulier LFH prévoit que cette dernière journée se joue le samedi à 20h sauf dérogation accordée par le CoDir.

Or, Paris 93 indique qu'aussi bien le Palais des sports d'Issy les Moulineaux que la salle Carpentier de Paris sont indisponibles le samedi 18 mai.

Après en avoir débattu, les membres présents du CoDir acceptent d'accorder une dérogation à Paris 92, pour jouer prioritairement le vendredi 17 mai ou, le cas échéant, le dimanche 19 mai.

### **IV/ Point d'étape sur la procédure de renouvellement droits médias**

Suite au CoDir du 3 avril, la LFH et la société VCn International (représentée par Vincent Chupin) ont conclu une convention de mandat par laquelle la FFHandball / LFH ont fixé à VCn les objectifs suivants :

- Valoriser la LFH, ses enjeux et ses ambitions pour les saisons à venir sur le plan national et international, auprès des diffuseurs contactés,
- identifier un partenaire média,
- optimiser le partenariat média,
- renforcer la valeur et l'identité du « produit LFH » lors des matchs officiels, à travers notamment le respect du cahier des charges réglementaire,
- accompagner les clubs de LFH dans la prise en compte des attentes du partenaire média.

Nodjialem MYARO précise que, depuis le 19 avril, elle n'a pas de retour de M. Chupin sur l'avancée des actions entreprises.

### **V/ Point d'étape marketing et calendrier de déploiement**

Nodjialem MYARO expose les actions en cours en lien avec l'arrivée d'un partenaire titre pour la LFH, première historique pour le sport collectif féminin français :

- Phase de teasing sur les réseaux sociaux à partir du 24 mai, avec implication, d'une part, des joueuses de LFH par l'intermédiaire de l'AJPH et, d'autre part, des clubs via leurs chargés de communication,
- Evènement révélation le mardi 28 mai à Paris sous forme de conférence de presse : les services de la LFH informeront prochainement les différents acteurs sur l'organisation de cet évènement.

### **VI/ Questions diverses**

#### 1) Séminaire Communication fin de saison

Marie PUECH indique que le prochain séminaire des chargés de communication des clubs LFH et D2F-VAP devrait se tenir le 17 juin et aborder les thématiques suivantes : stratégie e-billetterie, communication de crise et stratégie e-boutique. Sont prévues les interventions d'un représentant du club féminin de basket de Bourges et d'une agence de marketing sportif.

Un temps d'échange avec le nouveau partenaire titre de la LFH est également programmé.

#### 2) Dates du prochain CoDir et de l'AG de fin de saison

Les dates suivantes sont arrêtées :

- CoDir : le mercredi 5 juin à 12h par visio-conférence
- AG : le jeudi 26 juin à partir de 14h à la Maison du hand (avec présentation de 14h à 15h du nouveau partenaire titre).

#### 3) Rappel général concernant les questions diverses

Cécile MANTEL rappelle les principes retenus par la jurisprudence administrative :

- seules les questions de faible importance peuvent être traitées au titre des questions diverses,
- le CoDir ne peut délibérer que sur des questions mentionnées dans l'ordre du jour joint à la convocation.

Par suite, il n'est pas possible de rajouter en séance un point de délibération à l'ordre du jour, si aucune information préalable n'avait été diffusée aux membres du CoDir, leur permettant de consulter leurs pairs et de préparer le sujet.

Si une question soulevée en séance semble présenter un intérêt pour la majorité des membres du CoDir, alors le point devra être traité dans le cadre d'une prochaine réunion.

Ceci exposé, Perrine PAUL indique qu'elle souhaite que deux sujets soient mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- le calendrier de beachhandball,
- l'engagement d'une réflexion sur un passage à 14 équipes en LFH.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 14h.



Nodjialem MYARO  
Présidente de la LFH